



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS  
A:**

**Bid Receiving /**

**Réception des soumissions**

Canada School of Public Service/  
École de la fonction publique du Canada  
Bid Receiving Unit (Mailroom) /  
Réception des soumissions (salle de  
courrier)  
De La Salle Campus / Campus de La  
Salle  
373 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario (Canada) K1N 6Z2

**REQUEST FOR PROPOSAL  
AMENDMENT /  
MODIFICATION DEMANDE DE  
SOUMISSION**

**Proposal to: Canada School of Public  
Service**

We hereby offer to sell to Her Majesty  
the Queen in right of Canada, in  
accordance with the terms and  
conditions set out herein, referred to  
herein or attached hereto, the goods,  
services and construction listed herein  
and on any attached sheets at the  
price(s) set out therefor.

**Proposition à : École de la fonction  
publique du Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à  
Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
aux conditions énoncées ou incluses par  
référence dans la présente et aux  
annexes ci-jointes, les biens, services et  
construction énumérés ici sur toute  
feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaries**

**THIS DOCUMENT CONTAINS NO  
SECURITY REQUIREMENT / CE  
DOCUMENT NE CONTIENT AUCUNE  
EXIGENCE RELATIVE À LA  
SÉCURITÉ**

|  |  |
|--|--|
| <b>Title-Sujet</b><br>Coordonnateur de visites d'études, expert en la matière des enjeux régionaux canadiens pour le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs de l'École de la fonction publique du Canada                  |  |
| <b>Solicitation No. – No. de l'invitation</b><br>CSPS-RFP-17NL-1631  | <b>Amend # / Modif #</b><br>001  |
| <b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b><br>2017-1631  | <b>Date</b><br>27/03/2018  |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br>on - le 19/04/2018<br>at - à 02:00 PM / 14h00   | <b>Time Zone Fuseau horaire</b><br>Eastern Daylight Time<br>Heure avancée de l'est |
| <b>Address inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b><br>Nathalie Lafortune  |  |
| <b>Email Address: - Adresse courriel :</b><br><a href="mailto:Nathalie.lafortune@canada.ca">Nathalie.lafortune@canada.ca</a>   |  |
| <b>Telephone No. - No de téléphone</b><br>819-994-9890   | <b>Fax No. – No de Fax:</b>  |
| <b>Destination of Goods and Services: Destinations des biens et services:</b><br>See Herein<br>Voir aux présentes  |  |
| <b>Instructions : See Herein</b><br><b>Instructions : Voir aux présentes</b>   |  |
| <b>Delivery Required – Livraison exigée</b><br>See Herein - Voir aux présentes   | <b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>                                       |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b><br><br><br><br>Telephone No. – No de téléphone<br>Facsimile No. – No de télécopieur   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b><br><br><br><br>Signature _____ Date _____ |  |

---

**Amendment 001 / Modification 001**

**Request for Proposal (RFP) / Demande de proposition (DDP) : CSPS-RFP-17NL-1631**

**Solicitation Closing Date / L'invitation prend fin le: April 19, 2018 / 19 avril 2018**

**Solicitation Closing Time / L'invitation se termine à: 2:00 p.m., Eastern Daylight Time (EDT) / 14:00, Heure avancée de l'est (HAE)**

**Title / Sujet : Coordonnateur de visites d'études, expert en la matière des enjeux régionaux canadiens pour le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs de l'École de la fonction publique du Canada**

À tous les soumissionnaires,

AUCUNE contrepartie ne sera accordée pour les extras et / ou les modifications, car le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cette modification.

Le but de la présente modification est de donner effet à:

**1. Augmenter le niveau d'effort estimatif pour chaque période contractuelle, en modifiant la Demande de proposition comme suit :**

A. Page 11 de 62, **Pièce jointe 1 de la Partie 3, Barème de Prix** :

Supprimer entièrement.

Insérer par ce qui suit :

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3  
BARÈME DE PRIX**

**Pour la région de livraison suivante : 1) Colombie-Britannique**

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) qu'il propose pour chacune des catégories d'expert-conseil identifiées.

**Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour une ou plusieurs régions mais devrait soumettre une offre séparée pour chaque région spécifiée. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement sur leur soumission la ou les régions pour lesquelles ils soumissionnent.**

Les taux indiqués ci-dessous, lorsqu'ils sont soumis par le soumissionnaire, doivent être des taux journalier fixes tout compris pour chaque jour de travail, et doivent aussi inclure toutes les tâches (préparation avant et après de chaque visite d'étude) et réunions tels qu'indiqués dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

En plus, les taux indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, comprennent le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour:

- a. des travaux décrits dans la Partie 7, clauses du contrat subséquent, de la demande de soumissions qui doivent être exécutés à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante:  
<http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4> ;
- b. tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la RCN; et
- c. réinstaller des ressources afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumission

L'inclusion de données volumétriques dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

|                                     | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|-------------------------------------|--|---|--|----------------------|
|                                     |  | A   | B  | C = A x B            |
| 1                                   | <b>Période du contrat (de la date d'attribution au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 1a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total - Période du contrat :</b> |  |   |  |                      |
| 2                                   | <b>Option 1 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 2a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total - Option 1 :</b>           |  |   |  |                      |
| 3                                   | <b>Option 2 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 3a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total Option 2 :</b>             |  |   |  |                      |
| 4                                   | <b>Option 3 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 4a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total Option 3 :</b>             |  |   |  |                      |
| 5                                   | <b>PRIX ÉVALUÉ (taxes applicable en sus) :</b><br>(c'est-à-dire : Total Période du contrat + Total Option 1 + Total Option 2 + Total Option 3)                                   |   |  |                      |
| 6                                   | <b>Taxes applicable</b><br>Inscrire le montant de taxes, s'il y a lieu :   |   |  |                      |

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3  
BARÈME DE PRIX**

**Pour la région de livraison suivante : 2) Prairies**

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) qu'il propose pour chacune des catégories d'expert-conseil identifiées.

**Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour une ou plusieurs régions mais devrait soumettre une offre séparée pour chaque région spécifiée. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement sur leur soumission la ou les régions pour lesquelles ils soumissionnent.**

Les taux indiqués ci-dessous, lorsqu'ils sont soumis par le soumissionnaire, doivent être des taux journalier fixes tout compris pour chaque jour de travail, et doivent aussi inclure toutes les tâches (préparation avant et après de chaque visite d'étude) et réunions tels qu'indiqués dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

En plus, les taux indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, comprennent le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour:

- d. des travaux décrits dans la Partie 7, clauses du contrat subséquent, de la demande de soumissions qui doivent être exécutés à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante:  
<http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4> ;
- e. tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la RCN; et
- f. réinstaller des ressources afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumission

L'inclusion de données volumétriques dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

|                                     | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|-------------------------------------|--|---|--|----------------------|
|                                     |  | A   | B  | C = A x B            |
| 1                                   | <b>Période du contrat (de la date d'attribution au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 1a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total - Période du contrat :</b> |  |   |  |                      |
| 2                                   | <b>Option 1 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
|                                     | Coordonnateur de visites   |   |  |                      |

| 2a | d'étude  |   | 60 jours   |                      |
|----|--|---|--|----------------------|
|    |  |   | <b>Total - Option 1:</b>                             |                      |
|    |  |   |  |                      |
|    | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|    |  | <b>A</b>  | <b>B</b>   | <b>C = A x B</b>     |
| 3  | <b>Option 2 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution)</b><br><i>[la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</i> |   |  |                      |
| 3a | Coordonnateur de visites<br>d'étude  |   | 60 jours   |                      |
|    |  |   | <b>Total Option 2:</b>                               |                      |
|    |  |   |  |                      |
| 4  | <b>Option 3 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution)</b><br><i>[la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</i> |   |  |                      |
| 4a | Coordonnateur de visites<br>d'étude  |   | 60 jours   |                      |
|    |  |   | <b>Total Option 3 :</b>                              |                      |
|    |  |   |  |                      |
| 5  | <b>PRIX ÉVALUÉ (taxes applicable en sus) :</b><br>(c'est-à-dire : Total Période du contrat + Total Option 1 + Total Option 2 + Total Option 3)   |   |  |                      |
| 6  | <b>Taxes applicable</b><br>Inscrire le montant de taxes, s'il y a lieu :   |   |  |                      |

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3  
 BARÈME DE PRIX**

**Pour la région de livraison suivante : 3) Ontario et Québec**

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) qu'il propose pour chacune des catégories d'expert-conseil identifiées.

**Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour une ou plusieurs régions mais devrait soumettre une offre séparée pour chaque région spécifiée. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement sur leur soumission la ou les régions pour lesquelles ils soumissionnent.**

Les taux indiqués ci-dessous, lorsqu'ils sont soumis par le soumissionnaire, doivent être des taux journalier fixes tout compris pour chaque jour de travail, et doivent aussi inclure toutes les tâches (préparation avant et après de chaque visite d'étude) et réunions tels qu'indiqués dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

En plus, les taux indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, comprennent le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour:

- g. des travaux décrits dans la Partie 7, clauses du contrat subséquent, de la demande de soumissions qui doivent être exécutés à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante:  
<http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4> ;
- h. tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la RCN; et
- i. réinstaller des ressources afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumission

L'inclusion de données volumétriques dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

|                                     | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|-------------------------------------|--|---|--|----------------------|
|                                     |  | A   | B  | C = A x B            |
| 1                                   | <b>Période du contrat (de la date d'attribution au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 1a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total - Période du contrat :</b> |  |   |  |                      |
| 2                                   | <b>Option 1 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
|                                     | Coordonnateur de visites   |   |  |                      |

|    |         |  |                          |  |
|----|---------|--|--------------------------|--|
| 2a | d'étude |  | 60 jours                 |  |
|    |         |  | <b>Total - Option 1:</b> |  |

|    | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|----|--|---|--|----------------------|
|    |  | A   | B  | C = A x B            |
| 3  | <b>Option 2 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution)</b><br><i>[la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</i> |   |  |                      |
| 3a | Coordonnateur de visites<br>d'étude  |   | 60 jours   |                      |
|    |  |   | <b>Total Option 2:</b>                               |                      |

|    |  |  |                         |  |
|----|--|--|-------------------------|--|
| 4  | <b>Option 3 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution)</b><br><i>[la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</i> |  |                         |  |
| 4a | Coordonnateur de visites<br>d'étude  |  | 60 jours                |  |
|    |  |  | <b>Total Option 3 :</b> |  |

|   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| 5 | <b>PRIX ÉVALUÉ (taxes applicable en sus) :</b><br>(c'est-à-dire : Total Période du contrat + Total Option 1 + Total Option 2 + Total Option 3) |  |  |  |
| 6 | <b>Taxes applicable</b><br>Inscrire le montant de taxes, s'il y a lieu :   |  |  |  |

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3  
 BARÈME DE PRIX**

**Pour la région de livraison suivante : 4) Provinces de l'Atlantique**

Le soumissionnaire devrait compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) qu'il propose pour chacune des catégories d'expert-conseil identifiées.

**Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour une ou plusieurs régions mais devrait soumettre une offre séparée pour chaque région spécifiée. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement sur leur soumission la ou les régions pour lesquelles ils soumissionnent.**

Les taux indiqués ci-dessous, lorsqu'ils sont soumis par le soumissionnaire, doivent être des taux journalier fixes tout compris pour chaque jour de travail, et doivent aussi inclure toutes les tâches (préparation avant et après de chaque visite d'étude) et réunions tels qu'indiqués dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

En plus, les taux indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, comprennent le coût estimatif total de tous les frais de déplacement et de subsistance qui peuvent devoir être engagés pour:

- j. des travaux décrits dans la Partie 7, clauses du contrat subséquent, de la demande de soumissions qui doivent être exécutés à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante:  
<http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4> ;
- k. tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la RCN; et
- l. réinstaller des ressources afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumission

L'inclusion de données volumétriques dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

|                                     | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|-------------------------------------|--|---|--|----------------------|
|                                     |  | A   | B  | C = A x B            |
| 1                                   | <b>Période du contrat (de la date d'attribution au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
| 1a                                  | Coordonnateur de visites d'étude   |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total - Période du contrat :</b> |  |   |  |                      |
| 2                                   | <b>Option 1 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</b> |   |  |                      |
|                                     | Coordonnateur de visites   |   |  |                      |

Solicitation No. - N° de l'invitation  
CSPS-RFP-17NL-1631  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
2017-1631

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
CSPS-RFP-17NL-1631

Buyer ID - Id de l'acheteur  
E16  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
0520-C10-1HBOB-54819-C43228

---

|    |         |  |                          |  |
|----|---------|--|--------------------------|--|
| 2a | d'étude |  | 60 jours                 |  |
|    |         |  | <b>Total - Option 1:</b> |  |
|    |         |  |                          |  |

|                         | PÉRIOD   | TAUX JOURNALIER FIXE<br>TOUT COMPRIS<br>(en \$ CAN) | DONNÉES VOLUMÉTRIQUES<br>(Nombre de jours estimatif) | TOTAL<br>(en \$ CAN) |
|-------------------------|--|---|--|----------------------|
|                         |  | A   | B  | C = A x B            |
| 3                       | <b>Option 2 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution)</b><br><i>[la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</i> |   |  |                      |
| 3a                      | Coordonnateur de visites<br>d'étude  |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total Option 2 :</b> |  |   |  |                      |
| 4                       | <b>Option 3 - prolongation du contrat (du _____ au _____) (pour une période d'un an de la date d'attribution)</b><br><i>[la date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]</i> |   |  |                      |
| 4a                      | Coordonnateur de visites<br>d'étude  |   | 60 jours   |                      |
| <b>Total Option 3 :</b> |  |   |  |                      |
| 5                       | <b>PRIX ÉVALUÉ (taxes applicable en sus) :</b><br>(c'est-à-dire : Total Période du contrat + Total Option 1 + Total Option 2 + Total Option 3)   |   |  |                      |
| 6                       | <b>Taxes applicable</b><br>Inscrire le montant de taxes, s'il y a lieu :   |   |  |                      |

B. Page 50 de 62, **Annexe « B », Base de paiement** :

Supprimer entièrement.

Insérer ce qui suit :

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

**Pour la région de livraison suivante : 1) Colombie-Britannique**

L'entrepreneur sera payé selon les modalités de paiement suivantes pour le travail effectué dans le cadre du contrat.

**Définition de la journée de travail et calcul proportionnel :**

La journée de travail est d'une durée de 7,5 heures, à l'exclusion des pauses repas. On paiera les journées de travail réelles, sans provision pour les vacances annuelles, les jours fériés et les congés de maladie. Les périodes de travail (« jours travaillés » dans la formule ci-dessous) de plus ou moins d'une journée seront calculées au prorata de façon à refléter le temps de travail réel, selon la formule suivante :

$$\text{Jours travaillés} = \frac{\text{Heures travaillées}}{7,5 \text{ hrs. par jour}}$$

**A- Période du contrat (De la date d'attribution \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

**1.0 Honoraires professionnels**

L'entrepreneur sera payé le taux journalier fixe tout compris qui suit: *[insérer l'information au moment de l'attribution du contrat]*

| Période du contrat                | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

Coût total estimatif des honoraires professionnels : \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**2.0 Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

## B- Option de prolongation du contrat

Cette section s'applique seulement si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

Durant la période de prolongation du contrat précisée ci-dessous, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

### B-1 Option 1 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_ au \_\_\_\_ ) (pour une période d'un an de la date d'attribution) *[La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]*

| Option 1 – prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

### B-2 Option 2 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_ au \_\_\_\_ ) (pour une période d'un an de la date d'attribution) *[La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]*

| Option 2 - prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

### B-3 Option 3 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_ au \_\_\_\_ ) (pour une période d'un an de la date d'attribution) *[La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]*

| Option 3- prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

**Pour la région de livraison suivante : 2) Prairies**

L'entrepreneur sera payé selon les modalités de paiement suivantes pour le travail effectué dans le cadre du contrat.

**Définition de la journée de travail et calcul proportionnel :**

La journée de travail est d'une durée de 7,5 heures, à l'exclusion des pauses repas. On paiera les journées de travail réelles, sans provision pour les vacances annuelles, les jours fériés et les congés de maladie. Les périodes de travail (« jours travaillés » dans la formule ci-dessous) de plus ou moins d'une journée seront calculées au prorata de façon à refléter le temps de travail réel, selon la formule suivante :

$$\text{Jours travaillés} = \frac{\text{Heures travaillées}}{7,5 \text{ hrs. par jour}}$$

**A- Période du contrat (De la date d'attribution \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

**2.0 Honoraires professionnels**

L'entrepreneur sera payé le taux journalier fixe tout compris qui suit: *[insérer l'information au moment de l'attribution du contrat]*

| Période du contrat                | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

Coût total estimatif des honoraires professionnels : \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**2.0 Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**B- Option de prolongation du contrat**

Cette section s'applique seulement si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

Durant la période de prolongation du contrat précisée ci-dessous, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

**B-1 Option 1 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 1 – prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

**B-2 Option 2 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 2 - prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

**B-3 Option 3 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 3- prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

**Pour la région de livraison suivante : 3) Ontario et Québec**

L'entrepreneur sera payé selon les modalités de paiement suivantes pour le travail effectué dans le cadre du contrat.

**Définition de la journée de travail et calcul proportionnel :**

La journée de travail est d'une durée de 7,5 heures, à l'exclusion des pauses repas. On paiera les journées de travail réelles, sans provision pour les vacances annuelles, les jours fériés et les congés de maladie. Les périodes de travail (« jours travaillés » dans la formule ci-dessous) de plus ou moins d'une journée seront calculées au prorata de façon à refléter le temps de travail réel, selon la formule suivante :

$$\text{Jours travaillés} = \frac{\text{Heures travaillées}}{7,5 \text{ hrs. par jour}}$$

**A- Période du contrat (De la date d'attribution \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

**3.0 Honoraires professionnels**

L'entrepreneur sera payé le taux journalier fixe tout compris qui suit: *[insérer l'information au moment de l'attribution du contrat]*

| Période du contrat                | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

Coût total estimatif des honoraires professionnels : \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**2.0 Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**B- Option de prolongation du contrat**

Cette section s'applique seulement si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

Durant la période de prolongation du contrat précisée ci-dessous, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

**B-1 Option 1 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 1 – prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

**B-2 Option 2 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 2 - prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

**B-3 Option 3 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 3- prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

**Pour la région de livraison suivante : 4) Provinces de l'Atlantique**

L'entrepreneur sera payé selon les modalités de paiement suivantes pour le travail effectué dans le cadre du contrat.

**Définition de la journée de travail et calcul proportionnel :**

La journée de travail est d'une durée de 7,5 heures, à l'exclusion des pauses repas. On paiera les journées de travail réelles, sans provision pour les vacances annuelles, les jours fériés et les congés de maladie. Les périodes de travail (« jours travaillés » dans la formule ci-dessous) de plus ou moins d'une journée seront calculées au prorata de façon à refléter le temps de travail réel, selon la formule suivante :

$$\text{Jours travaillés} = \frac{\text{Heures travaillées}}{7,5 \text{ hrs. par jour}}$$

**A- Période du contrat (De la date d'attribution \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

**4.0 Honoraires professionnels**

L'entrepreneur sera payé le taux journalier fixe tout compris qui suit: *[insérer l'information au moment de l'attribution du contrat]*

| Période du contrat                | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

Coût total estimatif des honoraires professionnels : \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**2.0 Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du marché]*

**B- Option de prolongation du contrat**

Cette section s'applique seulement si l'option de prolongation du contrat est exercée par le Canada.

Durant la période de prolongation du contrat précisée ci-dessous, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

**B-1 Option 1 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 1 – prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

**B-2 Option 2 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 2 - prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude  |                     | 60 jours                  |   |

**B-3 Option 3 - prolongation du contrat (Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_) (pour une période d'un an de la date d'attribution) [La date sera déterminée au moment de l'attribution du marché]**

| Option 3- prolongation du contrat | Nom de la ressource | Nombre estimatif de jours | Taux journalier fixe tout compris (en \$ CAN) |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| Coordonnateur des visites d'étude |                     | 60 jours                  |   |

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**